



Responsabilité mur privatif

Par YAB

Bonjour,

J'ai un problème de racines avec mon voisin concernant une résidence secondaire qui n'est occupée que l'été.

Le contexte : il a abaissé le niveau de son terrain de 50-70 cm il y a plusieurs années et n'a pas construit de soutènement, juste des plaques de ciment épaisses de 5cm comme clôture privative en limite de terrain. Ces plaques se déforment et deviennent disjointes.

Il accuse maintenant les racines de 2 de nos végétaux de notre jardin d'être responsables de ces déformations. Il va faire chiffrer les dégâts pour que je paie la réparation de son mur.

Je ne conteste pas notre responsabilité concernant les racines, mais cela fait 6 ans qu'il a découvert le problème et ne nous en parle que maintenant. Nous n'étions pas du tout au courant que nos racines l'envahissaient, sinon nous aurions bien sûr réagis dès le début avec des protections anti-racinaires.

Je crains aussi qu'il ne prenne le prétexte des racines pour refaire son mur de clôture à mes frais alors que le problème vient sûrement aussi du fait qu'il n'y a pas de soutènement (50 cm de dénivelé entre son terrain qu'il a décaissé sans notre avis et mon terrain qui est au niveau naturel).

Ma question est : quelle marche à suivre ? Contacter mon assurance et lui demander de mandater un expert ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par Burs

Bonjour;

oui, première chose à faire contactez votre assurance, c'est elle qui va expertiser le cas échéant. Je pense que vous avez la protection juridique ?

Par YAB

Bonjour, Oui, nous avons la protection juridique

Par YAB

Mon assurance habitation a demandé au propriétaire de pouvoir contacter son assurance, mais n'a pas eu de retour. Du coup je ne sais pas ce qui se passera par la suite.

Par yapasdequoi

La protection juridique doit vous renseigner et éventuellement missionner une expertise, et surtout prendre en charge les frais de justice pour vous défendre.

Vous pouvez aussi tenter une conciliation avec le voisin.

Ensuite il sera possible de saisir le tribunal, le juge nommera certainement un expert pour étudier la situation.

Consultez un avocat.

Par YAB

Merci pour les conseils. Je vais attendre encore un peu des nouvelles de l'assurance puis contacterai notre protection juridique.